

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt deux, le quatorze avril, le conseil communautaire s'est réuni à Cambrai (Nord), salle du Marché Couvert, sur la convocation qui lui a été adressée le huit avril deux mil vingt deux, en application des dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de Mme Yvette BLANCHARD, Vice-présidente.

Nombre de délégués communautaires en exercice	92
Nombre de délégués communautaires présents	62
Nombre de votes	76

Nombre de conseillers communautaires titulaires présents : 62

ABANCOURT : Mme Françoise LAINE – AUBENCHEUL-AU-BAC : M. Michel PRETTRE - AWOINGT : M. Eddy DHERBECOURT - BANTEUX : Mme Bernadette GODET - BANTIGNY : M. Yves MARECAILLE - BLECOURT : M. Jean-Paul BASSELET - BOURSIES : M. Slimane RAHEM - CAGNONCLES : M. Bruno LEFEBVRE - CAMBRAI : Mme Martine BILBAUT, Mme Claire BURLET, Mme Amélia CAFEDE, Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Martine DESMOULIN, M. Jean-Marie DEVILLERS, Mme Nathalie DROBINOHA, Mme Dominique GAILLARD, M. Gérard LAURENT M. Jean-Pascal LEROUGE, Mme Sylviane LIENARD, M. Stéphane MAURICE, Mme Laurence SAYDON, M. Nicolas SIEGLER, M. Sylvain TRANOY, M. Benoît VAILLANT, M. François-Xavier VILLAIN - DOIGNIES : M. Pascal MOMPACH - ESCAUDOEUVRES : Mme Agnès BILBAUT - ESNES : M. Olivier GOBERT - ESTRUN : M. Jean-Luc FASCIAUX - FLESQUIERES : Mme Fernande LAMOURET - FONTAINE-NOTRE-DAME : M. Bruno IVANEC - GONNELIEU : Mme Karine MORELLE - GOUZEACOURT : M. Jacques RICHARD - HAYNECOURT : M. Bernard HUREZ - HEM-LENGLLET : Mme Yvette BLANCHARD - IWUY : M. Pascal GUSTIN, M. Daniel POTEAU - LES-RUES-DES-VIGNES : M. Marc LANGLAIS – LESDAIN : Mme Geneviève GAUTIER - MARCOING : M. Jean-Claude GUINET - MASNIERES : Mme Christelle COUTANT, M. Francis NOBLECOURT - MOEUVRES : M. Gérard SETAN - NEUVILLE-SAINT-REMY : M. Jean-Pierre COUVANT, M. Christian DUMONT, Mme Martine LABALETTE - NIERGNIES : Mme Marjorie GOSSELET-CAMBRAI – NOYELLES SUR ESCAUT : M. Philippe LOYEZ - PROVILLE : M. Guy COQUELLE – RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE : M. Bernard DE NARDA, Mme Maryvonne RINGEVAL – RIBECOURT-LA-TOUR : Mme Christelle MARQUES - RUMILLY-EN-CAMBRESIS : M. Jean-FICHAUX - SAILLY-LEZ-CAMBRAI : Mme Marie-Thérèse DOIGNEAUX - SANCOURT : M. Claude LECLERCQ - SERANVILLERS-FORENVILLE : Mme Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD – THUN-L'EVEQUE : M. Jacques DENOYELLE - THUN-SAINT-MARTIN : Henri DESPRES - VILLERS-EN-CAUCHIES : M. Pascal DUEZ - VILLERS-GUISLAIN : M. Gérard ALLART – VILLERS-PLOUICH : M. Pascal BRUNIAUX - WAMBAIX : M. Romain MANESSE.

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné procuration : 14

BANTOUZELLE : Mme Sylviane MAUR, titulaire, qui donne procuration à M. Jacques RICHARD, titulaire - CAMBRAI : Mme Sylvie LABADENS, titulaire, qui donne procuration à Mme Yvette BLANCHARD, titulaire - M. Brahim MOAMMIN, titulaire, qui donne procuration à M. Gérard LAURENT, titulaire - M. Pierre-Antoine VILLAIN, titulaire, qui donne procuration à Mme Marie-Anne DELEVALLE, titulaire - M. François WIART, titulaire, qui donne procuration à M. Guy COQUELLE, titulaire - M. Laurent WIART, titulaire, qui donne procuration à M. Bruno LEFEBVRE, titulaire - Mme Virginie WIART, titulaire, qui donne procuration à M. Gérard LAURENT, titulaire - CREVECOEUR-SUR-ESCAUT : M. Gilbert DRAIN, titulaire, qui donne procuration à Mme Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD, titulaire - CUVILLERS : M. Jacky LAURENT, titulaire, qui donne procuration à M. Jean-Paul BASSELET, titulaire - ESCAUDOEUVRES : M. Thierry BOUTEMAN, titulaire, qui donne procuration à Mme Agnès BILBAUT, titulaire - M. José DE SOUSA, titulaire, qui donne procuration à M. Jacques DENOYELLE, titulaire - FRESSIES : Mme Marie-Danièle CHEVALLIER, titulaire, qui donne procuration à M. Michel PRETTRE, titulaire - PAILLENCOURT : M. Fabrice LEFEBVRE, titulaire, qui donne procuration à Mme Yvette BLANCHARD, titulaire - PROVILLE : Mme Thérèse WARGNIES, titulaire, qui donne procuration à M. Guy COQUELLE, titulaire.

Suites :**Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné suppléance : 3**

NAVES : M. Jean-Pierre DHORME, titulaire, qui donne suppléance à M. Lucien CAPLIEZ, suppléant - RAMILLIES : M. Olivier DELSAUX, titulaire, qui donne suppléance à M. Bernard DEBUT, suppléant - RIEUX-EN-CAMBRESIS : M. Michel MOUSSI, titulaire, qui donne suppléance à Mme Thérèse MAIRESSE, suppléant -

Nombre de conseillers communautaires absents : 13

ANNEUX : M. Thierry LEVEQUE - CAMBRAI : M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Jeannie BERTELOOT, Mme Aline CHATELAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, M. Nicolas SIMEON, M. Christophe SIMPERE - CANTAING-SUR-ESCAUT : M. Eric PARENT - CAUROIR : M. Benoît DHORDAIN - ESWARS : M. Francis REGNAULT - HONNECOURT-SUR-ESCAUT : M. Jean-Pierre GOLEBIEWSKI - IWUY : Mme Emilie DUPUIS - TILLOY-LEZ-CAMBRAI : Sonia LANCEL.

Secrétaire de séance : M. Benoît VAILLANT.

D2022-04-26 – ARCHEOSITE DE LES RUES-DES-VIGNES - CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CAMBRAI ET L'ASSOCIATION DE L'ARCHEOSITE DES RUES-DES-VIGNES

D2022-04-26 – ARCHEOSITE DE LES RUES-DES-VIGNES - CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CAMBRAI ET L'ASSOCIATION DE L'ARCHEOSITE DES RUES-DES-VIGNES

Rapporteur : M. LANGLAIS
Conseiller délégué

Madame, Monsieur,

Par délibération en date du 9 décembre 2019, le conseil communautaire a décidé de passer une convention avec l'association de l'Archéosite pour une durée de trois ans, permettant de définir le cadre du partenariat entre la communauté et l'association pour ses interventions et animations au sein de l'Archéosite.

Il vous est proposé de décider de renouveler ce partenariat tout en amendant certaines dispositions.

En effet, l'association a souhaité ne plus s'occuper de la boutique. L'article afférent a donc été supprimé. Cette boutique sera donc désormais gérée par les services de la communauté, ce qui nécessitera à la fois la modification de la régie mais aussi la création de tarifs qui seront fixés conformément à votre décision de déléguer ces compétences au Président par décision directe. Ces décisions directes vous seront présentées au conseil qui suivra leur caractère exécutoire après avoir été présentées en commission.

Par ailleurs, différentes modifications ont été introduites. Elles précisent en particulier les modalités d'utilisation du site lors des manifestations organisées par l'association.

Le projet de convention qui vous a été transmis reprend à la fois le cadre de la convention d'origine ainsi que ses modifications.

A l'unanimité, le conseil communautaire a décidé d'autoriser le Président à signer cette nouvelle convention de partenariat.

Publié le **27 AVR. 2022**
Certifié exécutoire le **27 AVR. 2022**

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits,
Suivent les signatures.....
Pour extrait conforme

Le Président,



Nicolas SIEGLER